

La politique sur l'envoi de courriels à l'externe de cyberSanté Ontario limite à 500 par heure le nombre de courriels qu'un utilisateur de ONE Mail peut envoyer à l'externe sur Internet. L'envoi de courriels de masse n'est permis qu'aux utilisateurs qui en ont besoin à des **fins essentielles à leurs activités** . Ceux-ci doivent remplir le présent formulaire. Notez que nous n'autorisons l'envoi de courriels de masse que sur une base individuelle et ponctuelle.

Envoyez votre formulaire à l'équipe de produit ONE Mail, à onemailinfo@ehealthontario.on.ca.

- Les demandeurs doivent posséder un compte ONE Mail valide.
- Ils doivent remplir toutes les cases du présent formulaire.
- Pour être acceptées, les demandes doivent reposer sur des motifs valables.

N. B. : Il faut trois jours ouvrables pour traiter les demandes.

* SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR		
PRÉNOM	NOM	
NOM DE L'ORGANISME	TITRE	
RÔLE	DATE DEMANDÉE	MM/JJ/AAAA
COMPTE ONE MAIL DU DEMANDEUR		
* SECTION 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE D'ENVOI DE COURRIELS DE MASSE		
ADRESSE À PARTIR DE LAQUELLE SERONT ENVOYÉS LES COURRIELS DE MASSE		
ESTIMATION DU NOMBRE TOTAL DE COURRIELS DE MASSE	PÉRIODE DE VALIDITÉ DE L'ENVOI DE MASSE	
JUSTIFICATION DE LA DEMANDE		
RÉSERVÉ À L'USAGE DE CYBERSANTÉ ONTARIO		
DATE DE RÉCEPTION	APPROUVÉ PAR	DATE D'OCTROI DE LA DEMANDE
MM/JJ/AAAA		MM/JJ/AAAA

N. B. : Il est interdit d'utiliser ONE Mail pour envoyer des pourriels. Le nombre de courriels qu'un utilisateur de ONE Mail peut envoyer à l'externe sur Internet est limité à 500 par heure. Si cette limite est dépassée, le compte courriel de l'utilisateur sera automatiquement mis en arrêt et bloqué pendant un maximum de trois jours. Notre service de dépannage avisera la personne-ressource du service de soutien informatique de l'organisme concerné. L'utilisateur dont le compte aura été bloqué ne pourra plus envoyer de courriels et devra collaborer avec son technicien informatique pour régler le problème, après quoi son compte pourra être débloqué.